

Commission de contrôle des listes électorales

Conformément à l'article R7 du Code électoral, la composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est rendue publique par voie d'affichage et mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Par arrêté préfectoral n°2023-II-262 du 12 juillet 2023, sont désignés membres de cette commission :

Trois conseillers municipaux de la liste majoritaire	Un conseiller municipal de la seconde liste	Un conseiller municipal de la troisième liste
MOULARD Liliane	CUENI Catherine	FIORA Jean-Paul
VISTE Claude		
BAGOT-FLAUZAC Dominique		
Suppléants de la liste majoritaire	Suppléants de la seconde liste	Suppléants de la troisième liste
BUIL Alain	RUBIO Jean-Emmanuel	LAGRIFFOUL Danielle
TOURRETTE Eric		
HERNANDEZ Annie		

La commission de contrôle a compétence :

- pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le Maire.
- pour contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques.

Elle se réunit préalablement à chaque scrutin, entre les 24ème et 21ème jours avant celui-ci, ou les années sans scrutin, au moins une fois par an.

Dès le lendemain de la commission de contrôle sera affiché, le tableau des inscriptions et des radiations tel qu'issu de cette réunion.

Pour l'année 2026, la commission se réunira le :

Jeudi 19 février 2026 à 10h30 en Mairie (salle du Conseil)